



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des
Députés
Luxembourg, 12 mars 2018

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterons poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et de l'Enfance et à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures au sujet de la future construction d'un Lycée à Mondorf-les-Bains.

Monsieur le Ministre de l'Education nationale vient de déposer le projet de loi concernant la création d'un Lycée à Mondorf-les-Bains. Selon les propos du Ministre, un groupe de travail a été mis en place pour élaborer un programme de construction déterminant les besoins du lycée. Une date approximative du début des travaux sera fixée à la suite de l'analyse détaillée dudit programme de construction.

Dans la mesure où il y a eu lieu une réunion d'information, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et de l'Enfance et à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures.

- Messieurs les Ministres, l'Etat a-t-il acquis tous les terrains nécessaires pour la construction du Lycée ?
- Le groupe de travail a-t-il achevé l'élaboration du programme de construction ainsi que l'analyse de ce dernier ?
- Dans l'affirmative, quelles en sont les grandes lignes ?
- Selon l'exposé des motifs du projet de loi, le Lycée va démarrer dans un bâtiment préfabriqué construit par la commune et repris par l'État. Quand débutent les travaux pour la mise en place du bâtiment préfabriqué ?
- Quand seront entamés les travaux pour la mise en place des structures définitives?

- Le Lycée sera-t-il muni d'infrastructures sportives ?
- Dans la négative, à quelles infrastructures sportives le Lycée sera-t-il relié ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.



Octavie Modert



Françoise Hetto



Léon Gloden

Députés



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Monsieur le Président de la Chambre
des Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Luxembourg, le 8 mai 2018

Réponse commune du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et du Ministre du développement durable et des Infrastructures à la question parlementaire N° 3693 des Députés Octavie Modert, Françoise Hetto et Léon Gloden

Ad 1)

Les terrains nécessaires pour la construction du lycée sont actuellement soit propriété de l'État ou de la commune de Mondorf-les-Bains, soit appartiennent à des personnes privées. Certaines parcelles nécessaires pour l'aménagement global du site (vélodrome, piscine, lycée) sont en train d'être acquises par la commune. Pour faire le départage des terrains nécessaires pour le lycée d'un côté et les infrastructures sportives de l'autre, l'État et la commune vont faire les échanges qui s'imposent.

Ad 2)

Le programme de construction est achevé et les entrevues quant à l'analyse de ce dernier sont en cours.

Ad 3)

Le programme de construction prévoit pour une offre scolaire englobant les cycles primaire et secondaire européens, le cycle préparatoire luxembourgeois, les cycles moyen et supérieur de l'ESG ainsi qu'une offre au niveau de la formation professionnelle, soit en tout pour 74 classes et un maximum de 1.585 élèves.

Ad 4)

Les travaux de mise en place des infrastructures provisoires ont commencé début avril ; l'arrivée des premiers éléments préfabriqués est prévue pour la mi-mai 2018.

Ad 5)

Les travaux pour la mise en place des structures définitives débiteront dès que l'analyse du programme de construction sera terminée et les plans auront été dressés en fonction.

Ad 6) et 7)

Le lycée disposera d'infrastructures sportives extérieures propre à lui. Pour les activités sportives à l'intérieur, le lycée utilisera les infrastructures sportives planifiées sur le même site, à savoir trois terrains de sport dans l'infield du vélodrome, trois terrains multisports et une piscine. Ces infrastructures seront suffisamment grandes pour pouvoir suffire aux besoins du lycée ; leur utilisation prioritaire pour les besoins du lycée sera fixée par une convention entre l'État et la commune de Mondorf-les-Bains.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a smaller 'e' and 'i'.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse